

VOS OBLIGATIONS LÉGALES

La directive européenne sur l'Open Data (2013/37/UE) s'applique à tous documents existants détenus par le secteur public avec cependant quelques limitations autour de la sécurité nationale et la confidentialité. Elle oblige les autorités publiques à *ouvrir ces données*, à les mettre à disposition. Cette directive européenne a été transposée pour la Région de Bruxelles le 27/10/2016 et pour la Région Wallonne le 12 juillet 2017 via un décret conjoint Région Wallonne et Communauté Française.

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD ou *GDPR*) est entré en vigueur le 24 mai 2016. Une période de transition de 2 ans est prévue à compter de cette date. La Commission vie privée, les entreprises et les organisations ont donc jusqu'au 25 mai 2018 pour se plier aux exigences du RGPD. Tout responsable du traitement de la donnée se doit d'en respecter les principes de base qui couvrent :

- Donnée à caractère personnel
- Finalité déterminée
- Exactitude
- Intégrité et confidentialité
- Traitement licite, loyal et transparent
- Minimisation de données
- Durée de conservation limitée

UNE RÉPONSE MULTIPLE À VOS BESOINS

Les membres de l'écosystème #SmartCities de Jules Lesmart peuvent vous accompagner dans vos démarches qui tournent autour de la donnée que ce soit pour de la consultance, l'implémentation d'une plateforme ou encore la fourniture de données.



www.juleslesmart.be

DATA, DATA LAKE, BIG DATA, OPEN DATA... TRANSFORMEZ VOS CONTRAINTES EN RÉELLES OPPORTUNITÉS !

UNE PUBLICATION DE L'ÉCOSYSTÈME #SMARTCITIES
DE JULES LESMART



OPEN DATA, BIG DATA, GDPR : COMMENT FAIRE FACE À TOUS CES DÉFIS ?

Les autorités publiques disposent et produisent énormément de données au quotidien. Ces données proviennent de multiples sources différentes et variées qui vont des données de la population aux données sur l'urbanisme en passant par des données sur le patrimoine.

Les défis autour de la donnée sont nombreux et complexes. Ils sont souvent perçus comme une contrainte qui n'apporte pas de valeur ajoutée pour la ville ou la commune.

Plusieurs directives et règlements apparaissent afin de réguler la problématique de la donnée. Cela crée une certaine confusion entre les différents thèmes abordés (Big Data, Open Data, GDPR...).

Mais le traitement de la donnée peut s'avérer également très efficace pour le secteur public et être source d'innovation, de compréhension et d'aide à la décision.



OPEN DATA

Les plateformes *Open Data* permettent au secteur public de mettre à disposition de tout un chacun des données dont il dispose. Elles permettent également de fournir un environnement pour que des associations, des entreprises, des organismes privés déposent, stockent, exploitent et partagent des données.

Une fois les sets de données disponibles, vous pouvez faire appel à l'intelligence collective en organisant, par exemple, des *Hackathons*. Ceux-ci constitueront une source d'inspiration pour proposer de nouvelles solutions ou de nouveaux services innovants aux citoyens.

Vous pouvez également demander aux citoyens de participer à la création de la donnée. La ville de Nantes a par exemple recensé, grâce à la communauté des cyclistes, tous les appuis-vélos présents sur son territoire. Ces données sont désormais disponibles à tous à travers une carte interactive.

Les plateformes Open Data sont source d'innovation et dynamise la création d'écosystème. Elles peuvent être initiées au niveau local, régional ou même national.

BIG DATA

La plateforme **Big Data Wallonia** est un outil mis à disposition par la Région Wallonne et NRB afin de stocker, exploiter et analyser des masses de données très importantes avec des fonctionnalités avancées d'interprétation, de modélisation, d'analytique...

Initiée dans le cadre des pôles de compétitivités, cette plateforme permet de tester et opérer des scénarios smart à l'échelle de la région ou d'une ville.

Les sources de données qui pourraient approvisionner la plateforme sont multiples. Les données peuvent provenir de la ville et de ses outils, de fournisseurs (télécom, utilités publiques...), de capteurs ou de senseurs voire même de sondages ou d'enquêtes publiques.

« Les défis et les enjeux ne manquent pas pour réinventer le rôle de la ville ou de la commune. »

Les membres de l'écosystème #SmartCities de Jules Lesmart s'engagent dans cette dynamique de partage de données. L'objectif est d'offrir des outils puissants aux villes pour leur permettre de faire face aux défis présents et futurs comme la désertification d'un centre-ville, la mixité sociale ou la mobilité.

C'est grâce à la combinaison de données provenant de plusieurs sources différentes que vous pourrez aborder des problématiques complexes qui nécessitent d'analyser plusieurs scénaris.

